ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 39479

Texte de la question

M. Jean Tardito attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur les problemes rencontres par les caves cooperatives vinicoles, SICA, union de cooperatives et negociants pour percevoir les aides du FEOGA. Depuis le 1er janvier 1994, ces aides ne sont plus attribuees en France car les criteres d'eligibilite n'en ont pas ete fixes depuis deux ans et demi maintenant. Alors meme que les credits existent et qu'ils ont ete votes, les viticulteurs francais ne comprennent pas qu'un tel blocage puisse compromettre les investissements dans cette filiere. Il lui demande donc quelle va etre son action afin que soient enfin verses ces aides dont le gel est tres mal accepte par les viticulteurs et leurs representants.

Texte de la réponse

Les concours du FEOGA dont peuvent beneficier les cooperatives et SICA pour leurs investissements dans le secteur vinicole sont soumis au respect de criteres fixes par la Commission europeenne. Les dossiers de demandes d'aides deposes depuis 1994 a ce titre sont instruits en fonction de ces criteres. Toutefois, beaucoup de dossiers ont ete bloques du fait d'un litige avec la Commission europeenne portant notamment sur l'eligibilite des caves produisant des vins de table. Des discussions ont actuellement lieu avec la Commission europeenne et devraient aboutir prochainement a des solutions de nature a repondre a l'essentiel des preoccupations des cooperatives vinicoles.

Données clés

Auteur : M. Tardito Jean
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39479
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2926
Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5388